

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À :**

- Modifier le plan de zonage par le retrait du libellé de l'actuelle zone C-554 et le remplacement de celui-ci par le libellé M-554;
- Remplacer la grille des usages et normes de l'actuelle zone C-554 par la grille de la nouvelle zone M-554.

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-77**

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-77 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :
  - Modifier le plan de zonage par le retrait du libellé de l'actuelle zone C-554 et le remplacement de celui-ci par le libellé M-554;
  - Remplacer la grille des usages et normes de l'actuelle zone C-554 par la grille de la nouvelle zone M-554.

Ce projet de règlement s'applique à la zone C-554.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
C-554	Route 132 : 4740 à 4810 Lots 2 372 268-001, 2 371 941 et 4 073 174

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **5 mai 2022 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

## EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des modifications qui seront apportées au règlement de zonage 2009-Z-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par celle-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

## OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objet principal de :

- Modifier le plan de zonage par le retrait du libellé de l'actuelle zone C-554 et le remplacement de celui-ci par le libellé M-554;
- Remplacer la grille des usages et normes de l'actuelle zone C-554 par la grille de la nouvelle zone M-554.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services des affaires juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h. De plus, toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 21 avril 2022



Mme Danielle Chevette, greffière par intérim